REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 février 2017**

Compte rendu affiché le **16 février 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 février 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

17.02.0692
Régularisations foncières : Quartier Vernay Verchères à Vaulx-en-Velin

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Batoul HACHANI.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 15 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite aux opérations de renouvellement urbain qui se sont succédées sur le quartier des VERNAY VERCHERES, le quartier fait l'objet d'une vaste opération de régularisation foncière.

Ainsi, une délibération en date du 10 octobre 2012 a été prise par le Conseil Municipal autorisant le Maire à intervenir et signer les compromis et actes définitifs de cession et d'acquisition d'un certain nombre de parcelles à l'euro symbolique:

Contrairement à la première délibération et en accord avec l'ensemble des parties, il est convenu que ces cessions et acquisitions se fassent à titre gratuit. Des modifications cadastrales étant intervenues depuis la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2012, susvisée, les parcelles concernées par ces régularisations foncières sont les suivantes :

• Acquisitions par la VILLE :
- de la SERL :
. BD n°231 pour 1 680 m²
. BE n°613 (issue de BE n°337) pour 222 m²
. BE n°619 (issue de BE n°342) pour 5 457 m²
. BE n°464 pour 3 188 m²
. BE n°465 pour 66 m²
. BE n°466 pour 74 m²
. BE n°467 pour 30 m²
. BE n°470 pour 65 m²
- de LYON METROPOLE HABITAT :
. BE n°612 (issue de BE n°337) pour 82 m²
. BE n°474 pour 9 m²
. BE n°475 pour 3 m²
- de l'ASP :
. BE n°523 (issue de BE n°491) pour 3 m²
- de la METROPOLE DE LYON :
. AP n°494 pour 169 m² (cession domaine public à domaine public)

• Cessions par la VILLE :
- à EST METROPOLE HABITAT :
. AP n°492 (issue de AP n°195) pour 14 m²
. BE n°636 (issue de BE n°483) pour 3 m²
- à DYNACITE :
. AP n°488 (issue de AP n°418) pour 406 m²
. AP n°487 (issue de AP n°418) pour 197 m²
. BE n°632 (issue de BE n°482) pour 7 m²
. BE n°631 (issue de BE n°482) pour 682 m²
. BE n°637 (issue de BE n°483) pour 17 m²
. BE n°635 (issue de BE n°483) pour 592 m²
. BE n°629 (issue de BE n°492) pour 2 m²
. BE n°481 pour 724 m²
. BE n°494 pour 98 m²
- à la METROPOLE DE LYON : DP à DP
. AP n°491 (issue de AP n°195) pour 507 m²
. AP n°493 (issue de AP n°195) pour 40 m²
. AP n°489 (issue de AP n°418) pour 662 m²

. BD n°373 (issue de BD n°340) pour 134 m²
. BE n°633 (issue de BE n°482) pour 279 m²
. BE n°638 (issue de BE n°483) pour 2 425 m²
. BE n°630 (issue de BE n°492) pour 75 m²
. AP n°416 pour 228 m²
. AP n°417 pour 101 m²
. BD n°341 pour 57 m²
. BE n°382 pour 536 m²
. BE n°485 pour 280 m² . BE n°487 pour 301 m²
. BE n°488 pour 1 m²
. BE n°493 pour 26 m²

En conséquence, je propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et signer les compromis et les actes définitifs d'acquisition et de cessions, à titre gratuit, de l'ensemble des parcelles ci-dessus listées, ainsi que tous les actes nécessaires à ces transactions qui seront préparés par Maître Pierson, notaire à Villeurbanne.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à intervenir et signer les compromis et les actes définitifs d'acquisition et de cessions, à titre gratuit, de l'ensemble des parcelles ci-dessus listées, ainsi que tous les actes nécessaires à ces transactions qui seront préparés par Maître Pierson, notaire à Villeurbanne.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

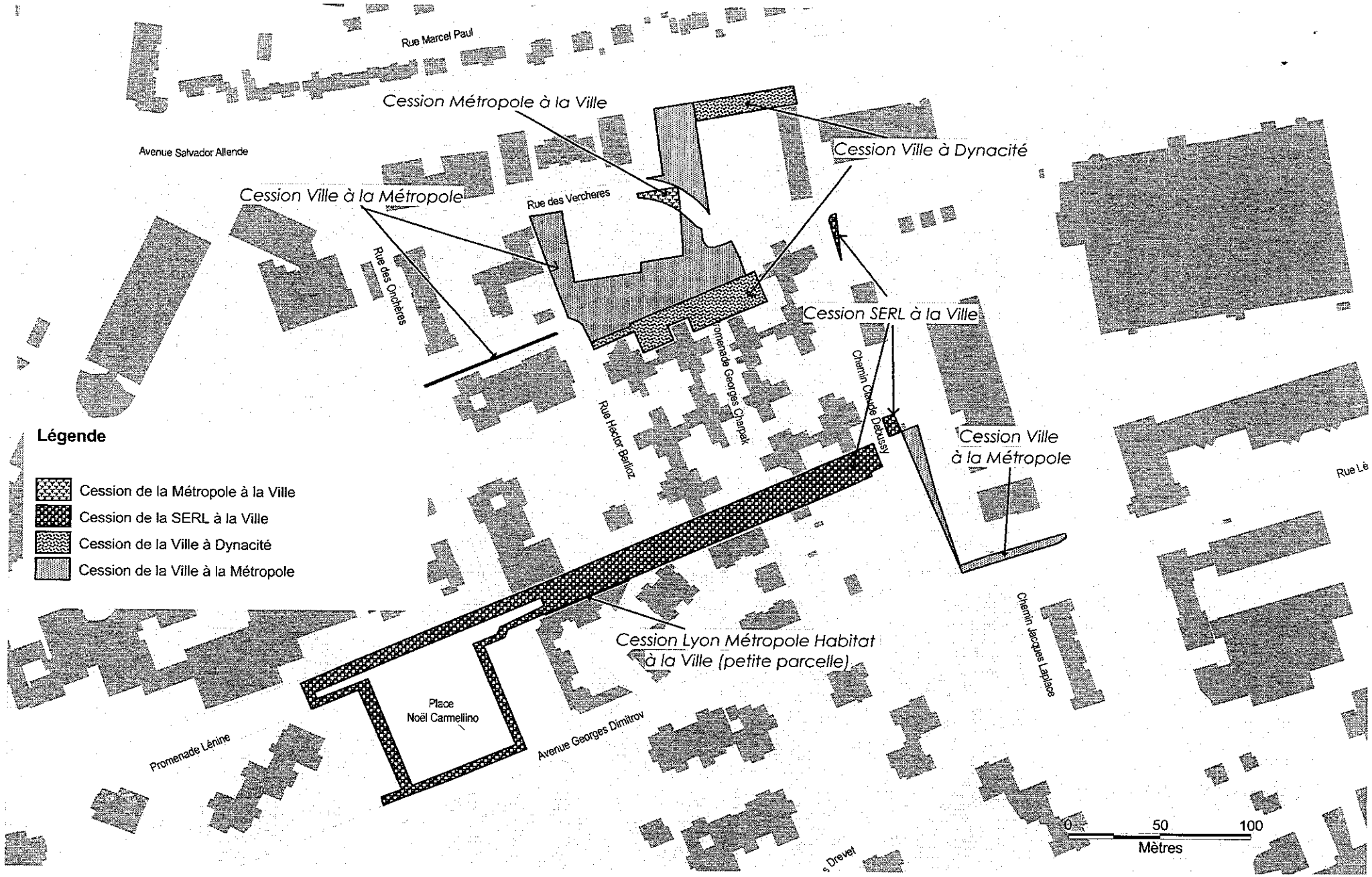

vaulx-velin

Ville de Vaulx-en-Velin/DANSI
01/2017

Sources :
Voies et habillage : Communauté Urbaine de Lyon
Ville de Vaulx-en-Velin